

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 168

présenté par

Mme Michèle Delaunay, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 55

À la fin de la troisième ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« tarifés à l'activité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le tableau de ventilation tel que présenté à l'article 55 comporte une coquille, le deuxième sous-objectif étant improprement appelé « Dépenses relatives aux établissements de santé tarifés à l'activité ». Pour l'année 2017, l'ONDAM est ventilé en six sous-objectifs sectoriels, les deuxième et troisième sous-objectifs étant désormais fusionnés pour former un sous-objectif retraçant « l'ONDAM hospitalier ».

La commission avait émis un avis favorable à cette fusion.